

ADEESE

PROCÈS-VERBAL | Assemblée générale de reprise

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation

Jeudi 21 mars 2024 17h30

Local: Café le philanthrope (N-S1100)

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Que l'ouverture de l'assemblée soit à 17h45 à quorum moral

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

0.2 Animation, secrétariat et senti

Que Alice Lefèvre, Minh et Fred Lamarre tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

0.3 Adoption de l'ordre du jour

QUE l'on adopte l'ordre du jour suivant:

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Élections et nominations

1.1 Élections sur l'exécutif et le conseil d'administration

- 1.2 Nominations sur les instances
- 2.0 Budget
 - 2.1 États financiers de l'année 2022-2023
 - 2.2 Examineur.rice financier.ère
 - 2.3 Prévisions budgétaires de l'année 2023-2024
- 3.0 Salarisation des stages
- 4.0 Avis de motion
- 5.0 Procédures de clôture
 - 5.1 Questions à l'exécutif
 - 5.2 Questions diverses
 - 5.3 Levée

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

0.4 Adoption du procès-verbal

Proposition : Que l'on adopte le procès verbal de l'assemblée générale du [2023-12-08_Cahier de participation de l'Assemblée générale](#)

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

1.0 Élections et nominations

Élections sur l'exécutif et le conseil d'administration

1.1.1 Proposition: Qu'un.e exécutant.e en poste présente en bloc chaque poste brièvement (responsable à l'éducation inclusive et aux étudiant.es provenant de l'international, responsable aux communications et à la mobilisation, administrateur-trice de premier cycle).

Que chaque candidat-e dispose d'une période de 3 minutes pour présenter sa candidature à l'assemblée suivie d'une période de questions-réponses de 7 minutes. À la suite de la présentation de toutes les candidat-e-s pour un même poste, iels quittent la salle pour une période de 10 minutes durant lesquelles l'assemblée peut intervenir sur les candidatures.

Qu'à la suite de la présentation de toutes les candidatures à tous les postes, que l'on procède par un vote secret (format papier).

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Pour le poste de **responsable à l'éducation inclusive et aux étudiant.es provenant de l'international**, la-les candidature-s de Fadima Touré est reçue par l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Fadima Touré est élu·e comme responsable à l'éducation inclusive et aux étudiant.es provenant de l'international.

Pour le poste de **responsable aux communications et à la mobilisation**, les candidatures de Elizabeth Lavoie et Vincent Chapleau sont reçues par l'assemblée. Puisque les trois personnes candidates ont rempli la procédure de candidature prescrite à l'article 76 des règlements généraux, aucune autre candidature pour ce poste ne peut être recevable. Advenant leur défaite, il est possible pour ces candidat·es de se présenter séance-tenante à un autre poste en élection.

Adopté à majorité

Elizabeth Lavoie est élu·e comme responsable aux communications et à la mobilisation.

Pour le poste d'**administrateur-trice de premier cycle**, la-les candidature-s de _____ sont reçu-e-s par l'assemblée.

_____ est élu·e comme administrateur-trice de premier cycle.

2.0 Budget

2.1 États Financiers 2022-2023

[Rapport financier 30-04-2023.pdf](#)

2.1.1 Proposition : Que Bruno Émond, comptable, dispose de 10 minutes pour la présentation des états financiers, suivie d'une période de questions-réponses de 15 minutes.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

2.1.2 Proposition : Que l'assemblée reçoive les états financiers 2022-2023 tels que validés et présentés par Bruno Émond de la firme Mazars.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

2.2 Examineur.rice financier.ère

Proposition : Que le mandat d'examen externe 2024-2025 soit donné à Bruno Émond de la firme Mazars.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

2.3 Prévisions budgétaires de l'année 2023-2024

[2024-02-26 Proposition budget ADEESE 2023-2024](#)

2.3.1 Proposition : Qu'une présentation de 15 minutes soit faite par Mariane Lafrenière, responsable aux affaires financières et administratives au sujet des prévisions budgétaires, suivie d'une période de question-réponse de 15 minutes;

Que cette présentation soit suivie d'une plénière d'un maximum de 20 minutes.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

2.3.2 Proposition : Que l'ADEESE-UQAM ouvre une période de consultation d'ici un mois traitant du budget 2023-2024 afin que ses membres puissent soulever leurs inquiétudes, obtenir des réponses et proposer des améliorations à celui-ci.

Que la période de consultation soit annoncée cinq jours avant le début de cette période.

Que les points soulevés soient considérés dans la prochaine proposition de budget et que les changements apportés soient déposés au minimum cinq (5) jours avant la tenue de la prochaine Assemblée générale lors de laquelle le point budget sera traité.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

3.0 Salarisation des stages

3.1 Que l'on tienne une plénière de 10 minutes portant sur la question de la salarisation des stages.

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

4.0 Avis de motion

Cet avis de motion ne sera que déposé lors de l'assemblée générale annuelle. Il ne sera pas ouvert ni discuté à ce moment. Un avis de motion vise à annoncer une proposition qui viendra modifier les règlements généraux de l'ADEESE et qui demande un temps de réflexion plus grand que pour une proposition régulière. Un point sera à l'ordre du jour lors d'une prochaine assemblée pour en discuter.

PROPOSITION DE CHANGEMENTS DANS LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (RG)

Légende :

Ce qui est en rouge est actuellement dans les RG et il est proposé de le retirer

Ce qui est en vert est un ajout proposé.

8. Conseil exécutif	23
Section 1 : Dispositions générales	23
8.1. Mandat.....	23
8.2. Pouvoirs et devoirs.....	23
Section 2 : Composition.....	25
8.3. Éligibilité	25
8.4. Composition.....	25
8.5. Responsable à la coordination	25
8.6. Responsable au secrétariat général	26
8.7. Responsable aux affaires financières et administratives.....	26
8.8. Responsable aux affaires uqamiennes	27
8.9. Responsable aux affaires internes.....	27
8.10. Responsable à la vie étudiante	27
8.11. Responsable aux affaires universitaires académiques	27
8.12. Responsable aux affaires externes.....	28
8.13. Responsable à la recherche	28
8.14. Responsable aux communications et à la mobilisation.....	29
8.15. Responsable aux services.....	29
8.16. Responsable à l'inclusion et aux mesures antioppressives	29
8.16 17. Élections des exécutantes.....	29
8.17 18. Mandat des exécutantes.....	29

(...)

8.4. Composition

(...)

Politique 3

4. Politique de remboursement des services de prévention pour les associations modulaires

Les **onze (11) treize (13)** postes suivants sont disponibles au sein du Conseil Exécutif :

- a) Responsable à la coordination ;
- b) Responsable au secrétariat général ;
- c) Responsable aux affaires uqamiennes ;
- d) Responsable aux affaires internes ;
- e) Responsable à la vie étudiante ;
- f) Responsable aux affaires financières et administratives ;
- g) Responsable aux affaires **universitaires académiques** ;
- h) Responsable aux affaires externes ;
- i) Responsable à la recherche ;
- j) Responsable aux communications **et à la mobilisation** ;
- k) Responsable à la mobilisation**

k l) Responsable aux services.

l m) Responsable de l'éducation inclusive et des étudiant-es provenant de l'international à l'inclusion et aux mesures anti-oppressives

Le Conseil exécutif doit être composé d'une majorité de personnes s'identifiant comme femmes*.

* = Exclusion d'homme cisgenre

8.5. Responsable à la coordination

Les responsabilités de la personne responsable à la coordination sont notamment les suivantes :

a) voir à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale, par le Conseil intermodulaire, par le Conseil d'administration et par le Conseil exécutif ;

b) officialiser tous les documents de l'Association par sa signature ;

c) coordonner le travail des membres du Conseil exécutif en s'assurant du bon déroulement de leurs travaux ainsi que du respect des échéanciers fixés ;

d) superviser, avec la personne responsable aux affaires financières et administratives, le travail des employées en s'assurant du bon déroulement de leurs travaux ainsi que du respect des échéanciers fixés;

e) convoquer et organiser les réunions du Conseil exécutif.

f) gérer l'ensemble des plaintes de nature non académique ;

8.6. Responsable au secrétariat général

Les responsabilités de la personne responsable au secrétariat général sont notamment les suivantes :

a) s'assurer de la rédaction et de l'archivage de tout document ou pièce d'importance pour l'Association ;

b) s'assurer de la rédaction, de l'adoption et de l'archivage des procès-verbaux du Conseil exécutif, du Conseil d'administration, du Conseil intermodulaire et de l'Assemblée générale ;

c) s'assurer de la production du rapport annuel de l'ADEESE-UQAM ;

d) organiser et convoquer l'Assemblée générale ;

e) s'assurer de l'application et du respect des Règlements généraux de l'Association ;

f) coordonner la mise à jour des Règlements généraux ;

g) gérer l'ensemble des plaintes de nature non académique ;

h g) assister la personne responsable à la coordination ;

i h) être responsable des affaires légale;

i) organiser et convoquer le Conseil d'administration;

8.7. Responsable aux affaires financières et administratives

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires financières et administratives sont notamment les suivantes :

a) assurer le suivi des finances de l'Association auprès des employé.es permanent.es ;

b) préparer les bilans financiers exigés par la loi ;

c) présenter les prévisions budgétaires à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration ;

- d) préparer les recommandations du Conseil exécutif quant aux prévisions budgétaires ;
- e) coordonner, avec la personne responsable à la coordination, le travail des employées de l'ADEESE-UQAM ;
- f) s'assurer de l'octroi, deux (2) fois par année, des bourses et subventions ;
- g) organiser et convoquer le Conseil d'administration;
- h) gérer le compte bancaire de l'Association ;
- i) vérifier les rapports d'exécutante en vue de leur adoption par le Conseil d'administration.

8.8. Responsable aux affaires uqamiennes
 Les responsabilités de la personne responsable aux affaires uqamiennes sont notamment les suivantes :

- a) être responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes facultaires, les associations étudiantes de programme des autres facultés, les syndicats, les services et instances de l'UQAM ;
- b) être responsable des relations avec l'administration de l'UQAM ;
- c) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de l'UQAM (hors faculté) qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement ;
- d) être la porte-parole officielle de l'Association auprès des intervenantes de l'UQAM.
- e) siéger à l'Interfacultaire, à l'Inter-inter et au Comité à la vie étudiante (CVÉ) ou déléguer un.e membre pour le faire.

8.9. Responsable aux affaires internes
 Les responsabilités de la personne responsable aux affaires internes sont notamment les suivantes :

- a) être responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes modulaires de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM et avec la Faculté elle-même;
- b) être responsable des activités de formation du Conseil exécutif, du Conseil intermodulaire, des administratrices des associations modulaires et des membres en général en collaboration avec la personne responsable à l'inclusions et aux mesures anitoppressives;
- c) s'assurer de la viabilité et du développement des associations de programme de la Faculté ;
- d) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement ;
- e) organiser et convoquer le Conseil intermodulaire ;
- f) voir à l'application des décisions du Conseil intermodulaire.
- g) développer des relations et représenter adéquatement les étudiant.es des programmes non-représentés par une association modulaire
- h) appuyer et valoriser l'implication des groupes étudiants s'impliquant au sein de la faculté dans le but de créer un sentiment de communauté

8.10. Responsable à la vie étudiante
 Les responsabilités de la personne responsable à la vie étudiante sont notamment les suivantes :

a) mettre sur pied des activités culturelles, sportives, sociales, socioprofessionnelles, politiques, de formation et de mobilisation et destinées aux étudiantes en Éducation ou organisées dans le cadre des activités de la Faculté des sciences de l'éducation organiser des évènements sociaux et culturels tels que des conférences, des tables de discussions, des activités sociales, etc. ;

b) convoquer et organiser les réunions du Comité des affaires sociales.

c) veiller au maintien d'un climat sain, respectueux et non-discriminatoire dans les instances et les activités sociales et de mobilisation chapeautées par l'ADEESE

d) travailler de concert avec la personne responsable à la mobilisation

e) promouvoir la santé mentale au sein du parcours académique et associatif de chacun.e.

8.11. Responsable aux affaires universitaires académiques

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires universitaires académiques sont notamment les suivantes :

a) s'occuper de tout ce qui touche l'enseignement et les besoins académiques des membres ;

b) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de l'Université du Québec à Montréal qui traitent d'enseignement ou de questions académiques ;

c) assurer la représentation étudiante sur les comités de programme de la Faculté ;

d) assurer la gestion des plaintes des membres touchant la formation universitaire des membres.

e) veiller à la protection de la liberté académique des chercheur.e.s étudiantes, étudiants et professeur.e.s de l'UQAM;

f) s'assurer de la représentation étudiante sur les instances facultaires en éducation et de la représentation étudiante en éducation sur les instances institutionnelles

8.12. Responsable aux affaires externes

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires externes sont notamment les suivantes :

a) assurer le lien entre l'ADEESE-UQAM et les divers intervenants qui sont situés à l'extérieur des murs uqamiens et dans des cadres municipal et national;

b) entretenir des relations constantes avec les autres associations ou regroupements étudiants du Québec;

c) entretenir des relations constantes avec les syndicats et les associations professionnelles de l'éducation et en développement de carrière et professionnel ;

d) représenter l'Association auprès de toute association à laquelle l'ADEESE-UQAM est affiliée ou à laquelle elle participe ;

e) coordonner toute représentation à l'extérieur de l'UQAM.

8.13. Responsable à la recherche

Les responsabilités de la personne responsable à la recherche sont notamment les suivantes :

a) Participer au conseil exécutif de l'ADEESE;

b a) siéger au conseil académique ou au comité de la recherche de la Faculté des sciences de l'éducation-UQAM ou assurer la liaison et l'occupation de ces sièges;

c b) promouvoir la culture scientifique à la Faculté des sciences de l'éducation et au sein de l'UQAM;

d c) organiser des événements de nature académique et scientifique (Concours de vulgarisation sur la recherche en éducation, Journée-Conférence, colloque, etc.) et promouvoir les activités pertinentes des groupes de l'UQAM;

e d) rédiger des devis de recherche et trouver les personnes qualifiées (groupes) et assurer une veille sur les recherches commandées par l'ADEESE (Institut de recherche socioéconomique, Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires des étudiants en éducation en stage, etc.);

e) faire une réflexion sur une nouvelle certification éthique de la recherche et un accompagnement plus pédagogique de la réflexion éthique;

g f) aider les associations ou les organismes qui mènent des recherches sur les enjeux étudiants (Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires des étudiants en éducation en stage, Unjon des étudiant.es du Québec);

h g) veillez à ce que les représentations étudiantes aux comités des études, conseil de la recherche et conseil académique favorisent le financement des chaires et groupe de recherche dont les retombées sont publiques et combattre la marchandisation de la recherche au sein de l'UQAM;

i h) veiller à la protection de la liberté académique des chercheur.e.s étudiantes, étudiants et professeur.e.s de l'UQAM;

f i) veiller à la liberté de débat et d'expression nécessaire au travail scientifique.

8.14. Responsable aux communications et à la mobilisation

Les responsabilités de la personne responsable aux communications sont notamment les suivantes :

a) assurer la promotion et la visibilité de l'Association ;

b) veiller à ce que les informations que l'ADEESE- UQAM veut transmettre à ses membres soient acheminées et que ces dernières soient informées ;

c) gérer les mises à jour du site internet et des réseaux sociaux ;

d) veiller à ce que toute l'information diffusée par l'ADEESE-UQAM soit conforme aux positions de l'Association, aux règles d'éthique et aux droits de la personne ;

e) voir à l'application de la politique régissant l'affichage sur les babillards facultaires octroyés à l'ADEESE-UQAM et de la politique d'informations et de communications;

f) coordonner la mobilisation notamment par la production de matériel d'information sur les positions adoptées par l'Assemblée générale ;

g) travailler de concert avec le Comité journal afin d'assurer son fonctionnement.

8.15 Responsable à la mobilisation

Les responsabilités de la personne responsable à la recherche sont notamment les suivantes :

a) travailler à la logistique et à la préparation des actions votées par l'Assemblée générale

b) offrir du soutien aux membres de l'exécutif dans la diffusion et la mise en application des plans d'actions

c) travailler de concert avec la personne responsable à la vie étudiante

d) assurer la promotion et la visibilité de l'Association

e) collaborer avec les groupes internes et externes de l'UQAM pour promouvoir les luttes et campagnes de l'Association

f) responsable du comité de mobilisation

8.15 16. Responsable aux services

Les responsabilités de la personne responsable aux services sont notamment les suivantes :

a) soutenir, de manière collégiale, le développement, la coordination et le maintien du Café étudiant le Philanthrope;

b) assurer, de manière collégiale, le développement, la gestion et le maintien des services de l'Association tels que le Service des livres usagés ;

c) coordonner certains grands projets, dont des projets de valorisation de la langue française ;

d) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'ADEESE UQAM pourraient offrir à la collectivité de l'université ;

e) assurer le suivi du contrat des assurances étudiantes.

f) assurer des services à la collectivité lors d'organisation d'événement à diverses communautés hors de l'UQAM afin que toutes puissent profiter des retombées positives du milieu universitaire (Dictée du CAFÉO, Journée-Conférence l'éducation autrement, etc.);

8.16 17. Responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s provenant de l'international à l'inclusion et aux mesures antioppressives

Les responsabilités de la personne responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s étranger·ère·s sont notamment les suivantes :

a) gérer l'ensemble des plaintes de nature discriminatoire ;

b) s'assurer de la mise en place et de la promotion de mesures inclusives et antioppressives dans les affaires internes et dans les activités de l'association les activités de l'ADEESE et dans les diverses instances de l'UQAM ;

c) être responsable, en collaboration avec la personne responsable aux affaires uqamiennes, des relations entre l'ADEESE-UQAM et des groupes ou initiatives à vocation inclusive ou antioppressive et avec les représentant·e·s de l'éducation inclusive auprès d'autres groupes, associations, syndicats et services de l'UQAM ou de l'extérieur; 30

d) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'université du Québec à Montréal qui traitent de questions relative à l'éducation inclusive et antioppressive ou aux étudiant·e·s étranger·ère·s ;

e) assurer les liens entre l'ADEESE-UQAM et les divers intervenant·e·s qui sont situé·e·s à l'extérieur des murs uqamiens qui s'impliquent ou qui devraient s'impliquer sur les questions d'éducation inclusive d'inclusion et de mesures antioppressive;

f) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'ADEESE-UQAM pourraient offrir à la collectivité quant à l'éducation inclusive et antioppressive ou spécifiquement à l'intention des étudiant·e·s étranger·ère·s. l'inclusion, l'éducation inclusive et antioppressive;

e) Favoriser l'accessibilité et la compréhension des structures de l'ADEESE par ses membres

Déposé par Louis Prud'homme

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE 3

Cet avis de motion ne sera que déposé lors de l'assemblée générale annuelle. Il ne sera pas ouvert ni discuté à ce moment. Un avis de motion vise à annoncer une proposition qui viendra modifier les règlements généraux de l'ADEESE et qui demande un temps de réflexion plus grand que pour une proposition régulière. Un point sera à l'ordre du jour lors d'une prochaine assemblée pour en discuter.

Considérant les budgets limités des associations modulaires pour leur événements socioculturels,

Considérant les positions anti-harcèlement et anti-VACS de l'ADEESE-UQAM,

Que l'article suivant soit adopté et greffé à la Politique 3:

4. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES SERVICES DE PRÉVENTION POUR LES ASSOCIATIONS MODULAIRES

Pour un événement organisé par une association modulaire de la Faculté des Sciences de l'Éducation pour ses membres, la case budgétaire du CASSE peut être utilisée afin de couvrir les dépenses pour:

- La présence d'un organisme de prévention et/ou d'intervention psychosociale;
- La présence de personnes au senti/ange-gardiens.
- La formation de ces personnes.

Les dépenses devront être justifiées au CASSE par l'association modulaire qui utilise ledit budget. Pour une organisation, la facture devra être présentée et archivée par l'ADEESE-UQAM et l'association modulaire concernée. Pour des personnes au senti/ange-gardiens, une feuille de temps nommant les éléments suivants devra être remise au CASSE et à l'ADEESE-UQAM:

- Informations sur la personne au senti/ange-gardien
 - Nom complet
 - Adresse courriel
 - Numéro de téléphone
- Heure de début et de fin de quart
- Salaire horaire
- Montant total versé

S'il advient qu'une portion ou l'entièreté du montant versé est utilisé pour des dépenses qui ne sont pas reliées aux dépenses autorisées ci-haut, l'ADEESE-UQAM se réserve le droit de réquisitionner cette portion du montant.

Afin d'être éligible au statut de personne au senti/ange-gardien ou de personne garante, la personne en question doit être et rester à jeûn de substances psychotropes pouvant affecter ou altérer son jugement (ex. alcool, cannabis, drogues, etc.), et ce, tout au long de l'événement ou de son quart de fonction, le cas échéant et dans les douze (12) heures précédant l'événement.

Une personne garante ou au senti/ange-gardien ayant consommé quelque substance que ce soit avant ou pendant l'événement perd automatiquement son statut et son droit à une rémunération pour l'événement.

Toutes dépenses pouvant être couvertes par cette politique doivent être approuvées par le CASSE. Le montant maximum éligible pour un remboursement est de:

- 300\$ pour un événement ponctuel;
- 300\$ par jour pour un événement de longue haleine.

La portion non utilisée du budget alloué devra se voir retournée à l'ADEESE-UQAM.

5.0 Procédures de clôture

5.1 Questions à l'exécutif

5.2 Questions diverses

5.3 Levée

5.3.1 Proposition : Que la fermeture de l'assemblée générale soit à 19h35.

Dûment proposée

Dûment appuyé

Observé